



PROCES VERBAL DE LA SEANCE COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2023

Salle polyvalente
CERNEUX

Date de convocation : 14 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 75

Nombre de suffrages : 76

L'an deux mil vingt-trois le vingt février, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Cerneux, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire - BESSIERE Maryvonne, titulaire - BUTET Gérard, titulaire - CASSAGNE Philippe, titulaire - CHAMPENOIS Christian, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - FRISSON Thierry, titulaire - GILBIN Catherine, titulaire - GRENET-LAFFONT Denis, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - BERTHEREAU Philippe, suppléant - BROSSARD Daniel, suppléant - GUELARD Olivier, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante - LUQUOT Cécile, suppléante -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - FARIVAR Parastou, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - JACQUEMINET Joël, suppléant - PATIN Jean-Raymond, suppléant -

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BOULLLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire - COGNYL Gérard, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - HOTIN LETANG Julie, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PERRIN Catherine, titulaire - PIERRU Hugo, titulaire - POUHEY-MOUNOU Pierre, titulaire - VICQUENAULT Nadège, titulaire - BELLACHE Chantal, suppléante - CARVALHO Sandra, suppléante - DELPUECH Laurent, suppléant - PITA Tony, suppléant - WALLE François, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARELLA Cyril, titulaire - CHAINEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GAY Colette, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - KLEINRICHERT Patrice, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - SIVANNE Evelyne, titulaire - TAUSTE Pedro, titulaire - BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry - CLAY Deborah - DE VESTELE Philippe - EUGENE Jean-Baptiste - LE CORRE Raymond - LEGROS Lionel - MICHELOT Bernard - TALMUFIER Daniel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric - ESCULIER Dorys - GELSUMINI Patrick - LEMAIRE Ingrid - SALA Patrick - VAN LANDEGHEM Jean-Marie -

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa - BACHELET Stéphane - BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain - BOULET Christine - CANAPI Marie-Pierre - de BISSCHOP Bertrand - LEBAT Patrick - MARCHAND François - MILLET Jérôme - PANNIER Michèle - PERRINO Fabien - SIMONY Jacques -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël - BRAND Julie - de ROUX Julie - FASSIER Delphine - FLAMEY Francis - GIMENO Isabelle - JOUNIAUX Olivier - MENARD Sophie - PERNET Roger - THIENARD Gérard -

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia -

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard - GUIGNIER Marie-France – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DUBECQ Dominique – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – VEIL Cathy –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BANNE Pascal – BONICI Claude – FASSELER Philippe – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – NAVARETTE Antonio – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – DELETTRE Isabelle – FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LEPATRE Michel – PARQUET Véronique – POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc –

Pouvoirs :

BACHELET Stéphane à Claire CRAPART

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : MAZZUCHELLI Olivier



Approbation PV séance du lundi 23 janvier 2023 à Sainte Colombe

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 23 janvier 2023 à Sainte Colombe a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 23 janvier 2023 qui n'appelle aucune observation



Attribution Maché Accord cadre travaux

Le S2e77 disposait déjà d'un marché accord cadre travaux sur la période de 2016-2022 afin de pouvoir mener à bien ses travaux en simplifiant et accélérant les procédures de lancement de travaux.

L'article L 2125-1 précise en quoi consiste ce type de marché : « contrat qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat où l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées »

Il a été décidé de passer de 4 à 6 entreprises pour le nouvel Accord cadre travaux. Cet accord est renouvelable par tacite reconduction tous les ans à raison de 4 fois, soit une durée totale de 5 ans maximum et donc sur la période 2023-2026.

Un bordereau de prix fixés a été mis dans l'Accord cadre.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 13 février 2023 et a proposé de retenir, après analyse, les 6 candidats suivants sur les 7 offres reçues

- LA LIMOUSINE
- CISE TP
- SETA ENVIRONNEMENT
- SADE
- BIR
- NORD EST TP

Les notes ont été attribuées sur la valeur technique, à raison de 70% et sur la valeur prix pour 30%.

Le comité syndical, ENTENDU les explications de la présidente

APPROUVE les choix de la commission,

RETIENT les entreprises suivantes :

- LA LIMOUSINE
- CISE TP
- BIR
- SETA ENVIRONNEMENT
- NORD EST TP
- SADE

pour l'accord cadre relatif aux travaux de renouvellement en eau potable sur le territoire du S2e77

AUTORISE la Présidente à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

Présentation Power point : Diapositives 3 à 6



Convention entretien espaces verts

L'entretien des espaces verts des communes en régie est effectués suivants les zones, par des prestataires extérieurs ou par les mairies.

La commune de Coutençon a souhaité garder l'entretien des espaces verts de la parcelle ou se trouve le forage et souhaite à ce titre être indemnisée compte tenu de la surface.

Dans un souci d'organisation et d'équité, il est proposé d'établir des conventions avec les communes qui réalisent les travaux d'entretien et qui souhaitent être indemnisées.

Cette convention permettra de définir les modalités financières et techniques suivant les sites.

La convention définira le nombre de passage de tonte par an, le tarif au m2 , les prestations particulières...

Il est proposé de fixer un nombre de passage à 2 à 3 passages maximum par an au tarif de 0,10€ par m2 et par passage

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'établissement de convention lorsque l'entretien des espaces verts est effectué par les communes
- **FIXE** le tarif à 0.10€ par m2 et par passage
- **AUTORISE** la présidente à signer les différentes conventions

Présentation Power point : Diapositives 7 à 8



Décisions

- Décision 2023-01 du 6/01/2023

Vu le Schéma D'alimentation en Eau Potable de secours effectué par le département

Vu le projet d'interconnexion des communes des Ormes sur Voulzie et d'Everly porté par le S2e77

Le syndicat sollicite une aide financière auprès du Conseil Général de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour aider le Syndicat à la réalisation de ce projet.

Il a été demandé le montant de la subvention.

Mr CARRÉ a fait part qu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore eu de retour de la part du Conseil Général de Seine et Marne et de l'AESN. Nous devrions avoir un financement à hauteur de 20% pour le Conseil Général de Seine et Marne. Concernant l'AESN, nous ne savons pas si un financement sera pris en compte, mais dans le cas positif nous pourrions atteindre 40% soit un total de 60% maximum sur ce projet

VOTRE COMMUNE ET LE S2e77

Comment faire connaitre au syndicat vos projets ou demandes de travaux ?

Afin d'élaborer un plan pluriannuel de travaux sur 3 ans, mise en place d'un courrier avec formulaire pré rempli

Présentation Power point : Diapositives 11



Quel devenir pour les ouvrages qui vont être abandonnés ?

Un courrier va être adressé aux communes disposant d'un ouvrage (mis à disposition lors du transfert de compétence) ne présentant plus d'utilité pour le service de l'eau afin de savoir si elles souhaitent le récupérer.

Si aucun intérêt n'y est trouvé, Il sera alors étudié les conditions de démolition ou les modalités de rebouchage dans le cas d'un forage.

La Présidente souhaite recueillir l'avis des délégués concernant la prise en charge de la démolition d'un château d'eau communal ? La commune ou le syndicat ?

Si la commune est propriétaire du château d'eau, est-ce à elle de le démolir ?

Mr LEGRAND pense que c'est un « cadeau empoisonné » si cela est à la charge de la commune.

Mme FARIVAR suggère la création d'une carte avec les différents ouvrages en mettant un code couleur pour le niveau de dégradations.

Pour information, Mr CARRÉ a précisé que le coût de la démolition du château d'eau de Chevru était de l'ordre de 70 000€.

Mr MAZZUCHELLI s'interroge sur la redevance touchée par les communes avec les antennes sur les châteaux d'eau. La Présidente informe qu'il existe des régimes différents sur le territoire du Syndicat car l'histoire est

différente. Les redevances des antennes sont touchées soit par les communes, soit par le Syndicat, en fonction de la propriété du site

Mr CAUMARTIN considère que c'est au S2e77 de prendre en charge la démolition.

Mr MAZZUCHELLI rejoint l'avis de Mr CAUMARTIN, surtout après avoir transféré notre compétence eau au Syndicat.

Mme FARIVAR les rejoint également et émet l'idée de pouvoir peut être réhabiliter les ouvrages avec une autre utilité en fonction des dégradations.

Le Bureau est du même avis.

Le Syndicat portera la démolition des réservoirs et bâtiments ou le rebouchage des forages si nécessaire.

Présentation Power point : Diapositive 14



Quelle organisation pour l'élaboration des PLU

Ce sont les communes ou la Communauté de communes qui ont la compétence de l'élaboration des PLU.

Le syndicat n'est pas toujours associé par les maîtres d'œuvre en tant que personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration des PLU.

Mr CARRÉ précise qu'il est important d'accompagner les communes sur cette élaboration afin de préciser si les zonages proposés en zone à bâtir sont bien alimentés et dimensionnés en conséquence. A ce jour, il y a 87 communes sur 132 qui sont en élaboration de PLU.

L'objectif du Syndicat est de pouvoir apporter son expertise pour éviter aux communes ou Communauté de communes concernées des soucis dans l'avenir avec des coûts d'extension ou de renforcement qui n'auraient pas été anticipés.



Quelle organisation pour les schémas communaux de DECI

Pour rappel, la compétence DECI appartient aux communes et non au Syndicat.

La Présidente souhaite connaître les communes qui envisagent de se lancer dans un schéma de DECI afin de proposer de mutualiser les contrats, tirer les coûts...

La Présidente rappelle que l'on ne peut pas porter le sujet sans limite.

Mme BELLACHE informe qu'une étude a été faite par le Syndicat pour sa commune. Cette dernière était parfaite. Elle confirme que la compétence est là.

Cependant, la Présidente affirme que ces études en interne prennent du temps au quotidien et que nous n'avons pas les équipes pour le faire à l'échelle de toutes les communes. Cela engendre un coût important (temps, personnel...). Il sera donc difficile de rester dans les 20€ de la part fixe syndicale qui correspondent aux charges de structure au niveau du budget.

Mme SAINT-CENE demande à prévenir tous les délégués lorsque les différents courriers seront envoyés (mail + courrier) en mairie.



Points Travaux

Présentation des travaux en cours sur chaque zone par les différents vice-présidents

Présentation Power point : Diapositives 23 à 33

Intervention de Xavier LAMOTTE : un article est paru dans la République sur le prix de l'eau. Cet article est très clair et explicite sur le tarif de l'eau.

La Présidente précise que nous allons utiliser cet article sur le site internet.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Cerneux de son accueil et lève la séance à 19h45

La présidente
Claire CRAPART

Le secrétaire de séance
MAZZUCHELLI Olivier